

Cadre réservé à l'école	Dossier complet	
	OUI	NON



Famille :

Ecole NOTRE DAME

18 rue de Wailly

59200 TOURCOING



Dossier de contribution familiale 2022-2023

Ecoles membres du Cotec

Vous avez fait le choix de scolariser votre enfant dans une école privée catholique sous contrat d'association et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez. Cette école fait partie du Cotec (Comité Tourquennois des Ecoles Catholiques), qui regroupe 17 écoles primaires réparties sur la ville de TOURCOING.

Votre contribution familiale permet de financer les dépenses de travaux de rénovation/construction, l'achat de matériel pédagogique et les dépenses liées au caractère propre de l'établissement catholique.

L'établissement scolaire perçoit également le forfait communal qui contribue à couvrir les charges de fonctionnement, (personnels non enseignant, dépenses d'énergie, maintenance du bâtiment).

Par ailleurs, l'Etat emploie les enseignants et AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap).

Nous avons établi un barème en fonction de votre quotient familial. Ceci afin de poursuivre une dynamique de solidarité favorisant le respect des familles et l'accueil de tous.

Grille des contributions familiales 2022-2023			
Tarif annuel en € par enfant			
Tranche	Quotient CAF en €	1er enfant	2ème enfant et suivant(s)
A	0 à 420	240	200
B	421 à 525	275	230
C	526 à 625	325	270
D	626 à 730	390	320
E	731 à 840	450	370
F	841 à 950	505	415
G	951 à 1070	555	460
H	1071 à 1190	610	510
I	1191 et +	660	550
colonne 1	colonne 2	colonne 3	colonne 4

Montant de votre contribution familiale :

☛ **J'ai un n° d'allocataire CAF (France ou Belgique) :** joindre au dossier une attestation de paiement CAF datée de moins de 15 jours où figure votre quotient familial.

Ce document est disponible instantanément dans votre application mobile CAF ou sur le site www.caf.fr

☛ **Je n'ai pas de n° d'allocataire CAF (France ou Belgique) :** joindre au dossier un exemplaire de votre avis d'imposition 2022 sur les revenus de 2021.

→ Pour le 1er enfant, le montant de la contribution est celui de la **colonne 3**

→ Pour les enfants suivants, le montant de la contribution est celui de la **colonne 4**

**Contrat annuel de contribution familiale
2022-2023**

	Représentant légal 1	Représentant légal 2
Nom		
Prénom		
Lien (Père, mère, autre -précisez)		
Adresse		
Code postal		
Ville		
Email		
N° de téléphone		

Enfants inscrits dans l'établissement :

Nom	Prénom	Né(e) le	Classe	Montant annuel
				Total :

Il est convenu ce qui suit :

Entre l'établissement école NOTRE DAME

(Etablissement Catholique Privé d'enseignement sous contrat d'association), d'une part,

Et les représentants légaux, d'autre part,

Article 1^{er} – Objet

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les enfants ci-dessus seront scolarisés par leurs représentants au sein de l'établissement ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

Article 2 – Obligations de l'établissement

L'établissement s'engage à scolariser les enfants ci-dessus pour l'année scolaire. Il s'engage également à assurer des prestations proposées en annexe, selon les choix définis par leurs représentants.

Article 3 – Obligations des représentants

Les représentants s'engagent à inscrire les enfants ci-dessus au sein de l'établissement pour l'année scolaire. Ils reconnaissent être informés du projet éducatif, du règlement intérieur et du règlement financier qu'ils s'engagent à respecter, et ont en outre pris connaissance des informations relatives à la gestion des données personnelles (RGPD).

Article 4 – Frais de contribution

Les frais de contribution ont été établis pour l'année scolaire en fonction des documents présentés. En cas de non-présentation des justificatifs de ressources demandés, le barème maximum sera appliqué.

A noter : Les services annexes (cantine, garderie, etc.), sont facturés mensuellement, à part et en plus de la contribution familiale. Le détail de ces frais figurera en annexe de votre facture.

Article 5 – Période de validité

Ce contrat a une valeur d'un an et n'est pas automatiquement reconductible, notamment en cas de non-respect du projet éducatif et/ou du règlement intérieur et/ou du règlement financier de l'établissement.

Contrat annuel de contribution familiale 2022-2023 (suite)

Article 6 – Domiciliation hors Tourcoing

Si vous n'habitez pas Tourcoing, en cas de 1^{ère} inscription ou de déménagement, vous êtes tenus de vous rapprocher du secrétariat de l'école qui vous remettra le feuillet « *Demande de dérogation – scolarisation hors de la commune de domicile* ». Il est à remplir et à rendre au secrétariat, accompagné des documents demandés.

Article 7 – Assurance scolaire

Les élèves inscrits bénéficient des garanties de l'assurance scolaire Verspieren pour l'année scolaire. Les détails de ces garanties sont disponibles sur le site www.assurance-scolaire.verspieren.com.

→ *N'est pas couverte par l'assurance la dégradation volontaire de matériel ou de locaux par un élève. Tout dommage fera l'objet d'une facturation aux responsables légaux sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.*

Article 8 – RGPD - Droit d'accès aux informations recueillies

Les informations recueillies dans le cadre de cette convention et ses documents annexes sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet de traitements informatiques. Seules les données répondant à des obligations légales de conservation ou d'archivage sont conservées dans les dossiers de l'établissement au départ de l'élève.

Conformément à la loi "informatique et libertés" et à l'ensemble de la réglementation sur la protection des données personnelles -RGPD- les représentants légaux bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations concernant leur enfant. Pour exercer ce droit, ils pourront s'adresser au chef d'établissement. Une note d'information, produite en annexe de la présente convention, précise la nature des données personnelles qui sont traitées au sein de l'établissement scolaire, ainsi que les droits d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement dont ils disposent.

Article 9 – Modalités de paiement de la contribution familiale

En 10 mensualités soit 10 x Euros

Article 10 – Modes de règlement

- ☐ Prélèvement (joindre RIB et autorisation de prélèvement)
- ☐ Virement à l'OGEC Notre Dame IBAN : FR7610278027390009492144046 BIC : CMCIFR2A

Article 11 – Gestion des impayés

En cas d'impayés, l'établissement intentera toute action nécessaire pour recouvrer les sommes dues. Les frais de rejet et de recouvrement seront à la charge des représentants.

1 copie de ce dossier est remis au(x) représentant(s)

Signatures

A Tourcoing, le

Représentant légal 1

Représentant légal 2

Chef d'établissement,

(Précédé de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

Règlement financier – Frais annexes
- Cotisations et prestations -

ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Cotisation A.P.E.L. :

Au sein de l'établissement, l'association de parents d'élèves (A.P.E.L.) représente les parents, et anime de nombreuses actions durant l'année scolaire. La cotisation annuelle de 15.00 € par famille est ajoutée à la facturation de septembre. Sauf si :

- ☐ Je cotise déjà dans un autre établissement (Collège), je soutiens l'A.P.E.L. de l'établissement pour un montant de 3 € pour l'année.
☐ Je ne souhaite pas cotiser à l'A.P.E.L.

Frais :

- Livres, Fichiers, agendas : 2,00 € par mois pour les élèves de primaire
- Goûters des maternelles : 2,00 € par mois pour les élèves de maternelle
- Activités et sorties pédagogiques* : 4.50 € par mois pour tous les élèves

* Ces activités s'inscrivent dans le projet de l'école et intègrent les programmes officiels : elles sont donc obligatoires. Si une classe de découverte est organisée les modalités financières seront expliquées aux parents d'élèves concernés.

Services :

- Garderie du matin : 1.70 € de 7 h 15 à 8 h 10
- Etude pour les primaires : 2.50 € de 16 h 30 à 17 h 30
- Garderie pour les maternelles : 2.30 € de 16 h 30 à 17 h 30
(Goûter compris)
- Garderie du soir : 1.70 € de 17 h 30 à 18 h 30

Tout dépassement d'horaire vous sera facturé 10,00 € par enfant.

Demi-pension :

- Prix du repas : 5 € par jour, pour les enfants prenant leur repas régulièrement.
- Repas occasionnel : 2 € supplémentaires par repas.

Nom	Prénom	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Repas normal		Repas végétarien			

Merci de cocher les jours et entourer soit repas normal ou repas végétarien.

La facture est annualisée sur 10 mois. Elle est calculée en tenant compte de l'aide municipale (donnée aux Tourquennois) et des jours travaillés et non-travaillés définis dans la circulaire de rentrée.

Seul un changement de forfait est possible durant l'année scolaire.

Absence pour raison médicale

Les repas supérieurs à 2 jours ouvrés consécutifs d'absence pour raison médicale uniquement seront remboursés sur demande écrite et après vérification du registre d'appel.

ATTENTION ! Pour les repas occasionnels, le secrétariat doit être prévenu la veille avant 9 h 00 dernier délai.

Aucune inscription ne sera prise le jour même.

En cas de non-paiement du mois dû à son terme, sans explications des parents, l'établissement se réserve le droit de ne pas réadmettre à la demi-pension l'élève pour le mois suivant. Il en avertira la famille par courrier.

MODALITES FINANCIERES

Frais de dossier :

Les frais de dossier sont à régler au moment de l'inscription ou de la réinscription. Celle-ci ne devient définitive qu'après leur règlement. Ces frais sont acquis à l'établissement, ils correspondent aux frais administratifs. Ils ne sont donc pas remboursés si la famille se désiste avant la rentrée scolaire (sauf en cas de déménagement dans une autre ville).

A titre d'arrhes, une somme de 100 € par famille sera facturée (demandée pour les nouvelles familles) en juillet 2022 et déduite de la contribution 2022-2023 en cas d'inscription définitive.

Impayés :

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.

Fait à Tourcoing, le / / 2022

Responsable 1 :

Responsable 2 :

Chef d'établissement :

Signatures (précédées de la mention « ceci est un contrat qui m'engage »)